

PROCES-VERBAL et COMPTE RENDU de la REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL du 9 AVRIL 2024

Présents : Mrs et Mmes Gaëlle BRUN, Virginie BELLE, Frédéric DE AZEVEDO, Jean-Philippe DODE, Audrey FALBO, Laurent PASCAL, Gérard POIRAUD, Michel ROMÉY, Brigitte VUILLOD

Excusés : Gérard GUILLET

ORDRE DU JOUR

1/ Approbation du PV du conseil municipal du 12 mars 2024 et désignation du secrétaire de séance

Le procès-verbal du conseil municipal du 12 mars 2024 est approuvé à l'unanimité.

Brigitte VUILLOD est désignée secrétaire de séance.

2/ Renouvellement de la convention de mise à disposition du personnel technique auprès du service eau et assainissement SMVIC

Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'ajouter à l'ordre du jour un point concernant le renouvellement de la convention de mise à disposition du personnel technique communal auprès des services eau et assainissement de SMVIC.

Le Conseil municipal accepte à l'unanimité.

Il est alors exposé aux membres du conseil municipal que la convention permettant l'intervention des personnels techniques communaux pour le compte du service eau et assainissement de SMVIC doit être renouvelée.

Il est rappelé qu'au titre de cette convention, le service eau et assainissement, à son initiative exclusivement, peut faire appel au personnel communal pour des missions d'exploitation et d'entretien courant des ouvrages d'eau et d'assainissement, sans que la commune n'ait d'obligation de mise à disposition de son personnel.

Les heures passées par le personnel communal au titre de la mise à disposition seront rémunérées à la commune pour un montant horaire de 27.00 € charges comprises.

La convention sera conclue pour une durée de 5 ans, soit jusqu'au 31 décembre 2028.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

- APPROUVE le renouvellement de la convention.
- AUTORISE Madame Brigitte VUILLOD, deuxième adjointe, à signer la nouvelle convention.

3/ Présentation par la société AXA de l'offre « santé communale »

Mme Allami, représentante axa assurances de l'offre de complémentaire santé "santé communale", en fait la présentation au conseil municipal.

Sont concernés par cette mutuelle les travailleurs non-salariés, les agriculteurs, les seniors et les fonctionnaires de la fonction publique territoriale.

Il s'agit d'une offre qui permet aux habitants de la commune de bénéficier d'une remise de 20 % sur le coût des garanties contractées.

Mme Allami souhaiterait rencontrer les administrés pour leur exposer cette offre, et demande à pouvoir utiliser la salle des fêtes. Il lui est proposé de la louer aux tarifs en vigueur.

4/ Travaux de grosses réparations sur bâtiments non productifs de revenus

Les conseillers sont informés qu'un dossier va être déposé par la commune auprès du conseil départemental, pour demander une subvention pour financer les travaux de grosse réparation sur les bâtiments non-productifs de revenus. Un seul dossier tous les trois ans pouvant être déposé à ce titre auprès du conseil départemental, plusieurs bâtiments communaux pourront être concernés par ces travaux, pour une enveloppe maximale de 50 000 €.

Il est envisagé de faire procéder dans ce cadre, aux réparations des toitures de l'atelier des services techniques, et de celle de l'appentis annexé à l'église.

5/ Demande de subvention de l'ADMR du Royans

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que l'association ADMR du Royans, qui intervient auprès des habitants de la commune, a sollicité de la commune une subvention pour l'année 2024.

L'association propose que les communes du Royans Isère participent chacune à hauteur de leur nombre d'habitants. Pour Saint-André, cela reviendrait à lui attribuer une subvention d'un montant de 242.19 €
Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal décide de verser une subvention d'un montant de 242.19 € à l'association l'ADMR du Royans.

6/ Modification des représentants au SMABLA

Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'ajouter à l'ordre du jour un point concernant la modification des représentants de la commune auprès du SMABLA. Le Conseil municipal accepte à l'unanimité.

Il les informe que sur demande des représentants actuels, il est nécessaire de désigner de nouveaux délégués titulaires et suppléants qui représenteront la commune au sein du Syndicat Mixte d'Assainissement pour la Bourne et la Lyonne Aval (SMABLA).

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, décide de désigner les élus suivants pour représenter la commune auprès du SMABLA :

- Titulaire : M. Jean-Philippe DODE
- Suppléants : M. Frédéric DE AZEVEDO, M. Gérard POIRAUD

7/ Présentation des dossiers d'urbanisme en cours

Aucun nouveau dossier de demande d'autorisation d'urbanisme n'a été déposé depuis le dernier conseil municipal. Le Maire présente les certificats d'urbanisme informatifs demandés par les notaires dans le cadre de la vente de biens.

Points divers

- Souscription au dictionnaire biographique édité par l'association des pionniers du Vercors : la commune commandera un exemplaire pour aider à financer la publication de l'ouvrage.
- Tenue des permanences pour le scrutin du 9 juin prochain : Les élus organisent leurs permanences pour la tenue du bureau de vote lors du scrutin du 9 juin prochain.
- Préparation de la réunion sur l'Atlas de la Biodiversité Communale du 11 avril 2024
- Ludotour : Brigitte Vuillod, adjointe, propose que la commune accueille le ludotour dans le courant de l'année. La proposition est retenue, et contact sera pris avec le service de la SMVIC qui organise ces sessions ludiques à destination des familles.
- Les commémorations du 8 mai auront lieu à 9h00
- La journée des chemins est programmée pour le 8 juin

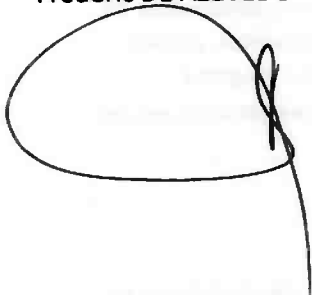
Le prochain conseil municipal aura lieu le 7 mai 2024 à 18h30.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h00

Procès-Verbal approuvé le 28 mai 2024.

Le Maire,

Frédéric DE AZEVEDO



Le secrétaire de séance,

Brigitte VUILLOD

